

# Fiche de procédure

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	En attente de la position du Conseil en 1ère lecture
Mettre en place le code des douanes de l'Union et l'Autorité douanière de l'UE Abrogation Règlement 2013/952 <a href="#">2012/0027(COD)</a> Sujet 2.10.01 Union douanière, franchises, transit communautaire 6.20.04 Code des douanes de l'Union, tarifs douaniers, accords préférentiels, règles d'origine Priorités législatives <a href="#">Déclaration commune 2023-24</a>	

Informations techniques	
Référence de procédure	2023/0156(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Abrogation Règlement 2013/952 <a href="#">2012/0027(COD)</a>
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 114; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 033; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 207; Règlement du Parlement EP 57
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Consultation obligatoire d'autres institutions	<a href="#">Comité économique et social européen</a>
Etape de la procédure	En attente de la position du Conseil en 1ère lecture
Dossier de la commission parlementaire	IMCO/9/12067